

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 18
Procurations : 1
Convocation : 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI MICHEU Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine à M. LAFFORGUE Guy.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE
- DÉLÉGUÉS ORGANISMES EXTERIEURS
- BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019
- BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2019
- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020
- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2019
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2019
- VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2020
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – EMPRUNT
- AFFAIRES DIVERSES

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations attribuées au Maire par délibération du 10 juillet 2020, l'achat d'une pompe a été réalisé à destination du réseau d'assainissement pour un montant de 2 1119,37 € TTC auprès de l'entreprise BUISAN.

DÉLÉGUÉS ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire deux délégués titulaires à Força Réal Insertion.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à :

15 voix POUR : BALANGER Jean-François, BARRERA Roland, BATAILLE Anne, CLOTTES Gilles, DIUMENGE Dominique, GHYS Patricia, LAVILLE René, LIMOUZI MICHEU Angélique, LORD Stéphane, MARIN Philippe, PROFFIT France, REDO Fabienne, SOLA Sylvie, TORRENT Xavier et VILA-ABARCA Alexandra,

0 voix CONTRE

4 ABSTENTIONS : DEJARDIN Marie-Anne, LAFFORGUE Guy, LLENSE Gérard et PAJOT Christine par procuration

Le Conseil Municipal décide de désigner comme délégués titulaires : Monsieur LAVILLE René et Monsieur CLOTTE Gilles.

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents et représentés

l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 proposé comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------------|
| Dépenses réalisées | 1 338 110,85 € |
| Recettes réalisées | 1 710 681,03 € |
| Excédent | 372 570,18 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| Dépenses réalisées | 569 676,79 € |
| Recettes réalisées | 937 311,54 € |
| Excédent | 367 634,75 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 740 204,93 € |
| Restes à réaliser en investissement | |
| Recettes restant à réaliser | 183 565,01 € |
| Dépenses restant à réaliser | 311 820,37 € |

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, décide :

- D'adopter le compte administratif 2019 de la commune ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

Guy LAFFORGUE : est-ce que vous pouvez m'éclairer sur les opérations d'ordre entre sections ?

René LAVILLE : les opérations d'ordre correspondent à un mouvement entre le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement (notamment dotation d'amortissements) et le chapitre 040 des recettes d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat suivante pour le budget principal :

| POUR MEMOIRE | |
|---|------------------|
| . Excédent de fonctionnement antérieur reporté (hors DM) | 66 659,73 euros |
| . Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM) | 112 712,10 euros |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 | |
| . EXCEDENT : | 372 570,18 euros |
| . DEFICIT : | |
| EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2019 | |
| . Affectation obligatoire | |
| - à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (compte 1068) : | 0,00€ |
| - à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur) | 0,00 € |
| . Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit : | |
| . Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 0,00 € |
| . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)) | 372 570,18 € |

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire s'adresse au Conseil Municipal :

Mes chers collègues,

Nous allons procéder au vote du budget 2020 à savoir le budget principal et celui du budget annexe Eau et Assainissement.

Je me dois, à titre introductif, de vous apporter quelques précisions sur ces budgets.

Tout d'abord sur le contexte d'élaboration de ces documents : ces budgets s'inscrivent dans la continuité des budgets présentés par la précédente mandature dans la mesure où nous sommes en fonction depuis moins de 1 mois, exactement 17 jours ouvrables, et que la plupart des éléments de gestion de l'ancienne équipe municipale s'imposent tout naturellement à nous.

J'en veux pour exemple le fait que le résultat comptable de l'exercice 2019, que vous venez d'approuver, et d'affecter au budget 2020 ne sont pas les miens ni ceux de mon équipe. Il en va de même pour la fiscalité puisque le vote des taux de la part communale et des taux d'imposition a été décidé avant notre entrée en fonction, comme l'exigeait le cadre légal. Avec la crise sanitaire, les votes antérieurs ont été automatiquement reportés et aucune modification n'a été apportée.

Sur le plan de la dette, un emprunt a été contracté en fin d'année 2019 sur le budget principal pour financer les aménagements des abords de l'espace Força Réal : la première échéance de remboursement a eu lieu en mars 2020, les effets de cet emprunt s'imposent en conséquence à nous.

Enfin, et en toute logique, les conséquences financières de la crise sanitaire, qui n'est malheureusement pas terminée, et les engagements financiers liés aux dépenses en cours, dont les travaux de la traversée du village, de la Maison d'Ax et de l'aménagement des abords de l'Espace Força Réal, constituent des dépenses qu'il faut logiquement couvrir. C'est également le cas pour toutes les dépenses qui ont été réalisées les 6 premiers mois de l'exercice qui ne sont pas le fait de notre gestion municipale. Je pense en particulier aux

dépenses d'eau et assainissement qui relèvent d'un déficit grevant notre trésorerie et qui aurait pu être couvertes par un emprunt qui n'a pas été réalisé par l'ancienne équipe. C'est pour cela que vous verrez que nous serons obligés d'effectuer un emprunt pour couvrir les travaux de la route nationale.

Le constat est donc là, ce budget que je vous demanderai d'approuver après sa présentation n'est pas le reflet de notre feuille de route, de notre programme, mais a pour mission première de permettre à la municipalité de fonctionner correctement et surtout d'achever dans de bonnes conditions les nombreux chantiers en cours. Ce budget se veut sincère, réaliste pour ne pas dire pragmatique. Il répond à nos engagements comme l'illustre la prévision budgétaire pour l'achat de la cave coopérative ou encore le projet numérique de l'école. L'achat de la cave coopérative est prioritaire car nos employés municipaux travaillent dans des conditions exécrables (manque d'espace).

Ce budget 2020 me renforce dans l'idée que gérer une commune est avant tout prévoir et anticiper tout en se donnant les moyens d'une réflexion sur la faisabilité des projets avant de les lancer.

Comme le veut le cadre légal et réglementaire, nous voterons séparément les deux budgets, commune et eau/assainissement, en présentant les prévisions par chapitre budgétaire.

Après la présentation du budget communal primitif 2020, les membres du Conseil Municipal à :

15 voix POUR : BALANGER Jean-François, BARRERA Roland, BATAILLE Anne, CLOTTES Gilles, DIUMENGE Dominique, GHYS Patricia, LAVILLE René, LIMOUZI MICHEU Angélique, LORD Stéphane, MARIN Philippe, PROFFIT France, REDO Fabienne, SOLA Sylvie, TORRENT Xavier et VILA-ABARCA Alexandra,

4 voix CONTRE : DEJARDIN Marie-Anne, LAFFORGUE Guy, LLENSE Gérard et PAJOT Christine par procuration

0 ABSTENTION

vote le budget primitif 2020 équilibré à 1 827 710,60 € en fonctionnement et à 1 117 121,33 € en investissement. Les principaux travaux réalisés concernent l'aménagement de l'espace Força Réal, la réfection de la toiture et façades de la Maison d'Ax ainsi que l'achat de la cave coopérative.

Interventions du Maire :

- Section fonctionnement, chapitre 12 : vous pouvez observer qu'il y a une hausse significative de la masse salariale. Cette augmentation résulte de deux facteurs :
 - Des agents communaux en maladie ;
 - Des recrutements supplémentaires pour les remplacer.

Pour les années à venir, ce taux pourra être diminué par le départ à la retraite d'agents qui ne seront pas remplacés et/ou des contrats non renouvelés.

- Section investissement : pour avoir une marge de manœuvre, on minimise le montant estimé des recettes et on évalue les dépenses au maximum.

Guy LAFFORGUE : si vous attendez des recettes, c'est de quel ordre et sur quel poste ?

René LAVILLE : des recettes d'investissement selon les travaux réalisés.

Guy LAFFORGUE : sur la ligne des dépenses d'investissement (2138), à quoi correspond le montant de 275 000,00 € ?

René LAVILLE : c'est le prévisionnel correspondant à l'achat de la cave coopérative. La mandature précédente avait fait réaliser un estimatif des domaines sur la valeur vénale d'un montant de 250 000,00 € avec une marge de 10% soit 275 000,00 €.

Guy LAFFORGUE : également sur la ligne 202, frais liés à la réalisation de document d'urbanisme pour 25 376,00 € ?

René LAVILLE : ce sont les frais liés à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, PLU, qui n'est pas encore terminé. Nous devons rencontrer le commissaire enquêteur très rapidement à ce sujet (enquête publique suspendue pendant la crise sanitaire).

Guy LAFFORGUE : à quels travaux correspond la ligne 2152 installation de voirie pour 21 000,00 € ?

René LAVILLE : ce montant correspond au mobilier urbain (barrières et potelets).

Guy LAFFORGUE : vote contre le budget primitif non pas sur le fonds mais sur la forme car on aurait souhaité avoir une discussion et être consulté. Je pense qu'il aurait été important d'échanger sur ces montants.

René LAVILLE : je me répète mais nous sommes en place depuis peu de temps et le travail sur le budget a été réalisé en peu de temps. A partir de l'année prochaine, on pourra travailler différemment en fonction des évènements et de la conjoncture.

Guy LAFFORGUE : c'est ce que je propose et c'est que j'avais cru comprendre pendant les différentes interventions suite à l'installation. J'ai été étonné que l'on ne soit pas informé avant cette séance.

SUBVENTION ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2020 en précisant que certains montants ont été diminués du fait du manque d'activités lié à la crise sanitaire.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Monsieur Stéphane LORD, Madame France PROFFIT et Madame Fabienne REDO quittent temporairement la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2020 soient réparties comme suit :

| Associations 2020 | Montant 2020 | Nombre adhérents |
|---|----------------|------------------|
| ANCIENS COMBATTANTS | 300,00 € | 25 |
| ASA DU CANAL | 10 000,00 € | 800 |
| ASA FORÇA REAL | Pas de demande | |
| CHASSE | 300,00 € | 40 |
| CHŒUR DU RIBERAL | 300,00 € | |
| COMITE D'ANIMATION | 2 000,00 € | 22 |
| CUISINONS ENSEMBLE | 500,00 € | 21 |
| ELS COMEDIANTS | 500,00 € | 30 |
| ESC XV | Pas de demande | |
| FC TET | 700,00 € | 54 |
| FNACA | 300,00 € | |
| FORÇA CORNEILLA | 500,00 € | |
| FORÇA REAL INSERTION | 1 000,00 € | 39 |
| GYM VOLONTAIRE | Pas de demande | |
| JARDINS FAMILIAUX | 400,00 € | 12 |
| LES 3 CORNEILLA | 400,00 € | 15 |
| NEURONES EN FOLIE | 300,00 € | 42 |
| PETANQUE | 300,00 € | 31 |
| PREVENTION ROUTIERE | 40,00 € | |
| SAPEURS POMPIERS Amicale | 300,00 € | |
| SAPEURS POMPIERS Orphelins | 200,00 € | |
| SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE MILLAS | 150,00 € | |
| SEMPRE JOVES | 300,00 € | 170 |
| SOC | Pas de demande | |
| SOUVENIR FRANÇAIS | 300,00 € | 140 |
| SPORT CORNEILLA | 860,00 € | 90 |
| TIR A L'ARC | 500,00 € | 19 |
| TOUT POUR LES ENFANTS | 500,00 € | De 8 à 20 |
| ULM Club Icare et Autres | 400,00 € | 20 |
| YOGA CLUB | 300,00 € | 23 |

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2020, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Guy LAFFORGUE : j'ai vu que sur le budget le montant attribué aux subventions était de 30 000,00 €.

René LAVILLE : l'attribution aux subventions a été optimisée puisque le montant total proposé est de quasiment 22 000,00 € pour le moment. La totalité du montant inscrit est volontairement plus élevée que ce qui est aujourd'hui proposé afin de répondre favorablement à une demande exceptionnelle.

Guy LAFFORGUE : on souhaiterait que l'attribution des subventions soit réalisée en fonction de critères précis, sur dossier.

René LAVILLE : les montants sont donnés en fonction des dossiers déposés (budget, projets, montant de la demande) mais cette année 2020, les sommes ont été diminuées par manque d'activité (crise sanitaire). Mais effectivement, il est certain que des associations demandent des subventions alors que leur trésorerie est suffisante. Ces dernières seront contactées en cas d'attributions futures.

Guy LAFFORGUE : les associations participent à la création d'un tissu social et l'on ne peut que souscrire à ce type de discours. Par contre, les associations qui ont une certaine trésorerie voire beaucoup de trésorerie continuent à demander des subventions communales. La subvention a pour fonction de permettre aux associations communales d'exister et d'animer le village, et certainement pas d'abonder de la trésorerie.

René LAVILLE : l'année prochaine, nous participerons à l'assemblée générale de toutes les associations et recevront les présidents afin d'étudier les investissements réalisés. Egalement, nous échangerons sur les programmes d'animations engagés par la municipalité et étudierons la participation des différentes associations. Et en fonction de leur participation ou de leur non-participation, nous diminuerons ou augmenterons le montant de la subvention. Enfin, nous demanderons à ce que les statuts de chacune soient mis à jour et envoyés en Préfecture.

Guy LAFFORGUE : j'ai le souvenir que ces deux dernières années lors du vote des subventions, des discussions affolantes intervenaient au sujet de l'attribution de subventions allouées au rugby qui n'avait plus d'activité. Malgré cela, 15 000,00 € étaient toujours donnés au rugby.

René LAVILLE : lors de ces séances et de ces attributions de subvention, vous avez pu voir que j'étais un défenseur de la cause du rugby mais contre la faite de donner de l'argent à une association qui ne fonctionnait plus.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents et représentés l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 proposé comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-----------------------|
| Dépenses réalisées | 247 649,35 € |
| Recettes réalisées | 348 184,78 € |
| Excédent | 100 535,43 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| Dépenses réalisées | 874 611,93 € |
| Recettes réalisées | 325 797,37 € |
| Déficit | 548 814,56 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | - 448 279,13 € |
| Restes à réaliser en investissement | |
| Recettes restant à réaliser | 802 211,11 € |
| Dépenses restant à réaliser | 263 489,48 € |

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, décide :

- D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Eau et Assainissement » ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat suivante pour le budget eau et assainissement :

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 100 535,43 €
- un déficit d'investissement de : 548 814,56 €

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 263 489,48 €
- des recettes pour : 802 211,11 €

- **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire : 100 535,43 € (1068)
 - Excédent disponible : 0,00 € (002)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2020.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020

Après la présentation du budget annexe primitif 2020, les membres du Conseil Municipal à :

15 voix POUR : BALANGER Jean-François, BARRERA Roland, BATAILLE Anne, CLOTTE Gilles, DIUMENGE Dominique, GHYS Patricia, LAVILLE René, LIMOUZI MICHEU Angélique, LORD Stéphane, MARIN Philippe, PROFFIT France, REDO Fabienne, SOLA Sylvie, TORRENT Xavier et VILA-ABARCA Alexandra,

4 voix CONTRE : DEJARDIN Marie-Anne, LAFFORGUE Guy, LLENSE Gérard et PAJOT Christine par procuration

0 ABSTENTION

vote le budget primitif 2020 équilibré à 351 814,29 € en fonctionnement et à 1 783 530,14 € en investissement. Les principaux travaux réalisés concernent la traversée du village ainsi que la station d'épuration.

Guy LAFFORGUE : les travaux de la traversée du village sont les 4 tranches ?

René LAVILLE : la 4^{ème} tranche est actuellement suspendue. En effet, avec un manque de trésorerie, il est important d'honorer les factures de la 3^{ème} tranche et d'attendre pour engager celles de la 4^{ème}.

Guy LAFFORGUE : sur le compte 21 en investissement, que représente le montant de 200 000,00 € ?

René LAVILLE : ces dépenses sont des travaux éventuels à effectuer, hors traversée du village, sur les réseaux d'eau potable et assainissement (pompes de relevage ou pièces vétustes à remplacer sur la station d'épuration). Il est important de signaler que la station a plus de 20 ans et qu'elle est juste au point de vue population (2021 équivalent habitants).

Guy LAFFORGUE : sur le rapport de la Préfecture, c'est noté 1950 habitants.

Guy LAFFORGUE : demande de précisions sur les recettes de fonctionnement, chapitre 70, notamment la vente des abonnés et redevance d'assainissement collectif.

René LAVILLE : le montant de ces recettes correspond à ce qui a été encaissé ces 6 derniers mois sur 2020. La seule marge sera la facturation de travaux de raccordement à des particuliers et/ou HLM (d'ici fin 2020).

René LAVILLE : il est précisé que le prix de l'augmentation de l'eau s'effectuera avant la fin de l'année 2020 pour 2021. Une augmentation significative du prix sera proposée en fonction des prévisions budgétaires, lissée sur 2 années. De plus, de nouvelles modalités de facturation et de règlement seront proposées aux abonnés.

Guy LAFFORGUE : à quoi correspond la recette d'investissement, chapitre 040, bâtiment d'exploitation ?

René LAVILLE : le chapitre 040 s'équilibre avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement comme le budget communal. L'augmentation est liée aux intégrations 023/023 effectuées en fin d'année 2019.

Guy LAFFORGUE : vote contre le budget annexe primitif, tout comme le budget communal primitif, non pas sur le fonds mais sur la forme car on aurait souhaité avoir une discussion et être consulté.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – EMPRUNT

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un emprunt bancaire d'un montant de 250 000,00 € sur le budget annexe « Eau et Assainissement » pour la réalisation des travaux de la traversée du village (réfection des réseaux) et de retenir l'offre de la Banque Postale.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 présentées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 250 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 10ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 250 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/09/2020, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,66%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne des informations sur les questions suivantes :

ASA canal d'arrosage : une subvention exceptionnelle de 10 000,00 € a été accordée suite aux différents aléas climatiques survenus fin 2019 et début 2020. Une convention sera prochainement signée entre la commune et l'ASA pour l'entretien des différents canaux et le secrétariat sera assuré par un agent communal (rémunéré par l'ASA).

Police pluri-communale : les effectifs de la police pluri-communale circulent sur la commune à raison de 4 heures par semaine. Dans un premier temps, nous pouvons constater une nette diminution du stationnement sur la route nationale. Il est important que les règles de stationnement soient respectées par les administrés ; dans le cas contraire les agents de la police pluri-communale sont mandatés pour verbaliser les contrevenants.

Ecoles : les barrières interdisant le stationnement devant les écoles ont été retirées. En effet, il est important d'apporter des solutions de parking aux riverains (17 places de stationnement supplémentaire). Toutefois, la sécurité des enfants reste importante et la rue des Ecoles sera fermée à l'entrée et sortie des écoles matérialisée par des barrières amovibles et contrôlée par des agents communaux.

Plan Local d'Urbanisme, PLU : le document d'urbanisme était soumis à enquête publique, enquête suspendue pendant la crise sanitaire et confinement. Il est important de reporter ce dossier en octobre 2020 afin d'analyser le document et peut-être apporter des modifications.

Conseils Municipaux : le prochain Conseil Municipal sera en septembre 2020. Les séances seront plus rapprochées que ce qui était réalisé avec l'ancienne mandature : tous les 1,5 mois au lieu de 3 mois.

CCAS : le Centre Communal d'Action Sociale, CCAS, a été mis en place avec la composition du bureau et l'élection du 1^{er} vice-président, Madame Anne BATAILLE.

Commissions municipales : les commissions municipales ont été créées lors du dernier Conseil Municipal mais les personnes non élues n'ont pas encore été nommées. Elles ne fonctionneront qu'à partir de septembre 2020.

Marie-Anne DEJARDIN : je souhaite indiquer une erreur sur la composition des commissions municipales affichées sur le dernier compte-rendu. En effet, les commissions 8 et 9 liées à l'Enfance Jeunesse n'apparaissent pas.

René LAVILLE : c'est une erreur matérielle qui sera corrigée.

Aménagement du Territoire : une réflexion, menée par Gilles CLOTTES, est actuellement en cours pour la réalisation de travaux de mise hors d'eau du village.

Personnel : le secrétariat est désormais ouvert les après-midis de 14h00 à 17h00.

Espace Força Réal, EFR : l'aménagement des espaces autour de l'EFR est à modifier car de nombreuses plantations ont souffert de la chaleur. Il est prévu de repenser certains plans d'aménagement et d'apporter plus de cohérence à ces espaces.

Maison d'Ax : les travaux de réfection de toiture et façades sont actuellement en cours et seront logiquement terminés en novembre 2020.

Guy LAFFORGUE : est-ce qu'un cabinet d'audit a été contacté conformément aux engagements de campagne pris lors de la dernière séance ?

René LAVILLE : oui un cabinet a été contacté pour réaliser le budget 2020 qui devait être voté avant le 31 juillet 2020. De plus, il était important d'être conseillé face aux difficultés de trésorerie et l'autofinancement réalisé pour les derniers chantiers. Toutefois, les comptes sont conformes.

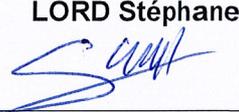
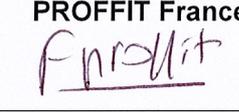
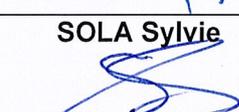
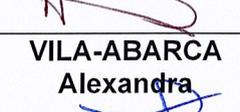
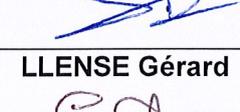
Un audit de la dette va être engagé car des investissements très importants ont été précédemment réalisés : la Maison d'Ax, la route nationale, l'aménagement de l'EFR (près de 420 000,00 €).

Stéphane LORD : des journées citoyennes solidaires sur le thème de « Nettoyons notre village » seront prochainement organisées le 8, 22 et 29 août 2020 (affiches dans le village pour solliciter les personnes volontaires). Jean-François BALANGER est à l'origine de cette action, action reprise sur ce qu'avait initié Marc MADINE : nettoyage de chemins en direction de la Têt.

Egalement, une page Facebook sera restaurée pour donner des informations sur la Mairie. En effet, cette démarche a été initialement engagée par René-Jean CAMBILLAU, démarche qui avait été très bien appréciée par la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

| | | | |
|--|--|---|---|
| LAVILLE René  | BATAILLE Anne  | LORD Stéphane  | PROFFIT France  |
| MARIN Philippe  | GHYS Patricia  | BALANGER Jean-François  | REDO Fabienne  |
| TORRENT Xavier  | LIMOUZI MICHEU Angélique  | CLOTTE Gilles  | SOLA Sylvie  |
| DIUMENGE Dominique  | VILA-ABARCA Alexandra  | BARRERA Roland  | LAFFORGUE Guy  |
| PAJOT Christine Procuration à LAFFORGUE Guy  | LLENSE Gérard  | DEJARDIN Marie-Anne  | |